

ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES
SAMEDI 5 Août 2017 de 9h30 à 12h15
Espace Culturel de Montmartin sur Mer

Total membres convoqués : 922 représentant 1 908 voix. Total membres présents ou représentés : 227 représentant 835 voix

Préambule :

Le quorum n'était pas atteint à 10 h, et en attendant 10 h 30, Mr Norbert Guilbert (Maire de Montmartin sur Mer), Mr Jacques Duret (Maire d'Hauteville sur Mer), Mr Ronan Fleury (Chef du Pôle « Gestion du Littoral » de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer), Mr Jacky Bidot (Président de la Communauté des Communes Coutances Mer et Bocage), Mr Christian Goux (Vice-Président de la C.M.B et chargé de la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) et le Président de l'ASA « Vivre avec la Mer » ont répondu à des questions et préoccupations de membres présents : interdiction de pêche à pied et de baignades, qualité de l'eau, déchets conchylicoles... Ces acteurs (sauf les Maires) sont restés sur le podium, et sont intervenus à plusieurs reprises lors de l'Assemblée.

A l'ordre du jour de cette Assemblée :

- Rapport d'activité 2016
- Budget 2017
- Rôle 2017.
- Modification du nombre de voix.
- Indemnité du Président.
- Digue des Garennes.
- Devenir Asa.
- Questions diverses

Les différents points de l'Assemblée des Propriétaires ont été présentés avec un PowerPoint préparé par le Président M. Pierre-Marie Lamellière. Celui-ci est téléchargeable sur le blog dont voici le lien : <http://hauteville-sur-mer.com/>

Selon l'ordre du jour :

• RAPPORT D'ACTIVITE 2016 :

- Août- septembre 2016 : Travaux pour l'Etude Hydro-sédimentaire (constitution du dossier d'appel d'offres ...)
- Octobre 2016 : Réunions préparatrices pour le P.A.P.I (Plan d'Action et de Prévention des Inondations) avec la Communauté de Communes, Conseil Syndical, Journée d'étude Anel.
- Novembre 2016 : Intervention CODIR DDTM 50
- Décembre 2016 : Dépôt du PAPI à la DREAL avec la Communauté de Communes, ouverture des plis d'appel d'offres pour étude hydro-sédimentaire.
- Janvier 2017 : Note d'organisation et consignes écrites
- Février 2017 : Intervention « Ateliers du Littoral » organisé par le préfet Jacques WITKOWSKI
- Mars 2017 : Rapport VTA 2016 reçu le 17 mars et envoyé de suite à la DREAL, premiers éléments de réponses au courrier de la DREAL, demande de rechargement en sable
- Avril 2017 : Conseil Syndical
- Mai 2017 : Intervention au Collège de Montmartin sur Mer, Décision favorable pour rechargement en sable, Travaux sur Digue d'Hauteville, Comité de surveillance
- Juin 2017 : Rechargement en sable de 10 528 m3, Comité de surveillance, Lancement Etude Hydro-sédimentaire, « Réussir la transition vers la compétence GEMAPI »
- Juillet 2017 : Conseil Syndical.

• BUDGET 2017 :

Mme la Trésorière Principale, Mme Perrot-Lambert avait été conviée à l'Assemblée, pour présenter le Budget avec la

secrétaire de l'ASA, Mme Etot et son Président, mais celle-ci s'est excusée de ne pas pouvoir être présente. Le Budget a été mis à disposition des adhérents du 14 au 28 janvier 2017, dans les Mairies de Montmartin sur Mer, et Hauteville sur Mer, aucune remarque ou contestation faite sur les Registres d'Observations. Le Budget a été voté par Conseil Syndical. Le report 2017 (section Investissement et Fonctionnement confondus) est de 433 858.68 €, en comptabilité simple 58 802 € de dépenses sont prévues pour 55 300 € de recettes (dont 55 000 € de Taxe Syndicale).

- **ROLE 2017 :**

Le périmètre syndical de l'Asa est de 1 318 195 m2 pour 1 387 parcelles.

Le 8 avril 2017, une Délibération a été prise pour exempter de taxes certaines parcelles (parcelles concernant des voiries ou chemin, dunes ; parcelles non urbanisées, non aménagées et non urbanisables du Groupe 3).

La surface taxée est donc maintenant de 1 282 363 m2 pour 1 208 parcelles.

Les formules et coefficients votés par le Conseil Syndical du 8 avril 2017 :

Groupe 1 : (0.011 x surface taxée) + (0.033 x revenu cadastral bâti), avec un minimum de 5 €

Groupe 2 : 0.095 x surface taxée

Groupe 3 : 0.005 x surface taxée, avec un minimum de 5 €

Pour 2017, le Rôle est d'un montant de 55 941.18 € H.T (67 129.47 € TTC) pour 897 avis.

Le projet de Rôle 2017 a été mis à disposition du 11 au 25 avril 2017 dans les Mairies des 3 communes.

Une personne dans l'Assemblée évoque le GEMAPI qui va être mis en place, les adhérents paieront donc deux fois. Mr Pierre-Marie Lamelliere stipule que lorsque la taxe GEMAPI sera vraiment mise en place, l'ASA ne fera pas d'Appel à Taxe.

- **MODIFICATION DU NOMBRE DE VOIX :**

Du fait de la Délibération exemptant certaines parcelles de taxes, et du fait de l'article 7 des statuts (« Un membre possédant une, ou plusieurs parcelles ne payant pas de taxe syndicale n'aura pas de voix délibérative »), le nombre de Voix se trouve donc modifié. Il passe de 1 908 à 1 475 voix. La Mairie d'Hauteville sur Mer « perd » entre autre 247 voix, et 57 propriétaires également.

- **INDEMNITE DU PRESIDENT :**

Dans le Budget 2017, l'indemnité de fonction de Président est prévue pour un montant de 1200 € (soit 100 € mensuel) mais pour qu'elle soit effective une Délibération doit être prise par l'Assemblée des Propriétaires. Un membre présent demande à ce que le vote se fasse sous bulletin secret. Le Président précise que d'après les statuts si 20 % des membres le demandent, le vote ne doit pas se faire à main levée. Les membres présents ne choisissent pas l'option demandée par l'adhérent, le vote se fait donc à main levée. Résultat du vote : Contre : 4 membres présents (74 voix avec leurs pouvoirs), Pour : le reste de l'Assemblée soit 761 Voix

La **Délibération 2017-08-13** est donc prise.

- **DIGUE DES GARENNES :**

La construction de la Digue des Garennes (1.5 millions d'euros) est en bonne voie : l'étude hydro-sédimentaire est lancée, la validation de l'étude d'avant-projet est faite.. Elle sera construite vers 2019-2020 après reprise du dossier P.A.P.I par la C.M.B, et avec le soutien financier de l'ASA.

- **DEVENIR ASA :**

Même si au 1^{er} janvier 2018, la C.M.B. prend la compétence GEMAPI (et donc des ASA), d'après Mr Fleury, l'ASA existera jusque vers 2020.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

Mr Fleury a précisé aux membres présents que les statuts de l'ASA était un modèle pour d'autres ASA, sa gestion administrative est de qualité (en fin de séance il remet une enveloppe à la secrétaire contenant des Délibérations, Compte-Rendus de Conseils Syndicaux, Compte Administratif 2016, Compte de Gestion 2016, Budget 2017... visés par la DDTM)

Des personnes présentes sont mécontentes que le blog soit inactif. Le Président demande donc des volontaires..

La séance se lève à 12 h15.

Vous pouvez consulter également la Manche Libre Edition Coutances du 12 août 2017,
le Ouest-France du 7 août 2017 : <http://www.ouest-france.fr/normandie/hauteville-sur-mer-50590/le-littoral-se-gere-et-doit-etre-surveille-5178905>
le blog de l'Asa : <http://hauteville-sur-mer.com/>